



ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 sont es 1^{er} et 16 de chaque mois
 et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11
 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. a
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 cespour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS.
 Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publié les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 2 Mars 1872.
 L'émotion causée par le projet de loi sur la presse n'est pas aussi calmée, aussi atténuée que semblent l'indiquer les divers journaux et les diverses correspondances. Le plus grand secret règne sur les délibérations de la commission, et il a été convenu qu'aucune indiscretion ne serait commise. Néanmoins, il résulte d'une lettre de Versailles à laquelle nous ajoutons pleine confiance, que l'accord n'est pas encore établi entre la commission et le gouvernement.

Le désaveu de la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire inspire quelque défiance, et on croit que le gouvernement a voulu supprimer un journal très-conservateur. Dans cette situation, la majorité de la commission veut des gages sérieux, des engagements positifs pour que le projet de loi ayant pour but de protéger le Gouvernement et l'Assemblée ne soit pas tourné contre l'esprit monarchique de l'Assemblée par le républicanisme trop accentué du Gouvernement. On espère que le terrain d'une entente plus ou moins longue sera trouvé.

Correspondances
 Versailles, 29 février 1871.

La commission du projet Lefranc s'est réunie ce matin, vers dix heures. On espère toujours qu'une entente aura lieu, mais il est évident que ce ne sera pas sans difficulté. Le débat d'hier paraît avoir été assez vif. On me dit qu'un contre-projet a été présenté aujourd'hui. Le duc Decazes est le seul des membres de la commission qui soit complètement opposé au projet. Tous les autres admettent le projet avec certaines modifications. Le rapporteur sera très-probablement M. Moulin.

L'incident de la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire est vidé. Il est aisé, du reste, de pressentir que la lettre en question sera remise sur le tapis, lors de la discussion du projet qui, on l'espère, viendra dans le courant de la semaine prochaine.

La gauche républicaine s'est encore occupée hier du projet Lefranc. Plusieurs orateurs, entr'autres M. Jules Favre, ont pris la parole. La gauche a résolu d'appuyer le projet, mais avec certaines réserves et à la condition qu'il ne serait pas détourné de son sens primitif par les modifications que l'on pourrait y introduire. Le bureau de la gauche est allé ce matin faire une communication dans ce sens au président de la République.

La gauche paraît un peu désappointée des expli-

cations données hier à la commission par V. Lefranc. Elle pensait que la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire avait été concertée avec M. Thiers, et elle y voyait l'indice que ce dernier poussait à la proclamation définitive de la République, mais elle a dû être démentie, depuis, par les diverses conversations de M. Thiers, dont je vous ai donné hier le sens, conversations qui démontrent fort clairement que le président de la République est plus résolu que jamais à maintenir la trêve des partis connue sous le nom de pacte de Bordeaux.

La démission de M. de Larcy est formellement démentie.

Une entrevue a eu lieu hier entre M. Thiers et les rapporteurs des pétitions catholiques qui doivent être discutées samedi. On est tombé d'accord sur un ordre du jour motivé accepté par M. Thiers. On pense que cet ordre du jour sera également accepté par la droite.

Le comte d'Arnin est parti hier matin pour Berlin. Il avait déjeuné la veille avec M. Thiers et avait eu ensuite avec lui un assez long entretien particulier. On dit qu'une convention a été conclue avec la Prusse pour le paiement immédiat, moyennant 5 p. 100 d'escompte des 410 millions qui restaient dus sur les 650 millions dont le paiement devait se terminer au mois de mai. Je dois ajouter que des personnes très-autorisées, révoquent fortement en doute cette nouvelle.

Les lettres de Londres confirment l'espérance que la paix ne sera pas troublée à propos de l'Alabama, mais elles ne font pas présager pour cela une prompt solution du différend. La tactique de l'Amérique paraît être de tenir cette question suspendue sur la tête de l'Angleterre comme une épée de Damoclès, afin d'avoir le droit de lui rendre la pareille le jour où elle sera embarrassée ailleurs, et de justifier une agression violente contre les possessions américaines de la Grande-Bretagne. Il est aisé, du reste, de deviner que certaines excitations européennes ne sont pas étrangères à cette attitude des Etats-Unis, et on ne s'y trompe pas à Londres. Les Anglais sentent maintenant combien leur diplomatie a été faible et mal avisée dans l'affaire du traité de Washington. Aussi l'irritation contre le cabinet Gladstone est-elle très-vive et peut-on prévoir la chute prochaine d'un homme et d'un système qui auront été aussi funestes à l'Angleterre en négociant pour l'affaire d'Amérique qu'en faisant échouer toutes les négociations qui auraient pu avoir lieu en faveur de la France pendant la dernière guerre.

Le cabinet qui succédera au cabinet Gladstone aura probablement à s'occuper d'une grave question, celle du Luxembourg, qui, par sa liaison avec les questions belge et hollandaise, touche directement l'Angleterre. Il paraît certain, en effet, que M. de Bismark a résolu de faire réviser l'œuvre de la conférence de Londres, concernant le Luxembourg, et l'on dit même que des ouvertures ont déjà été faites à cet égard. On est très-ému, paraît-il, à Londres, à Bruxelles et à la Haye, et il y a de quoi; car, avec la France écrasée, l'Angleterre sait fort bien que si la Prusse veut aller s'installer demain à Anvers et à Amsterdam, personne ne peut plus l'en empêcher.

L'escadre russe est arrivée à la Havane, le 27 février.

Les dernières tentatives de grève ont échoué à Lyon.

La tranquillité est complète dans cette ville.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 février.

Nous avons fait connaître, avant-hier l'inter-

droits d'enregistrement. Voici les détails, d'après le Journal officiel :

M. Léopold Limayrac. Messieurs, j'ai demandé la parole afin de rappeler à l'Assemblée un engagement qu'elle a pris envers le pays et qu'elle semble avoir un peu oublié sous l'influence des diverses discussions financières qui se sont succédé depuis quelque temps avec une trop grande précipitation, comme le disait hier l'honorable M. Sebert.

Le Gouvernement et l'Assemblée ont déclaré, à plusieurs reprises, solennellement, qu'ils n'augmenteraient pas les charges qui pèsent sur la propriété, et ils en ont pris l'engagement formel. (Assentiment sur divers bancs à droite et au centres. — Rumeurs sur quelques bancs à gauche.)

Messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), si vous ne voulez pas écouter la vérité, le pays l'entendra malgré vous. (Nouvelles rumeurs sur les mêmes bancs.)

Cependant, le projet de loi qui est soumis à votre vote renferme une série de propositions qui auraient pour effet, si elles étaient adoptées, d'augmenter considérablement les impôts et les droits que la propriété supporte sous diverses dénominations.

Voix diverses à gauche. Mais vous rentrez dans la discussion générale! — La discussion générale est fermée!

M. Léopold Limayrac. Je ne rentrerai pas dans la discussion générale, soyez rassurés.

Ces droits sont un prélèvement perpétuel sur les revenus de la propriété. (Exclamations diverses à gauche.)

Un membre à gauche. On n'en fait pas assez!

M. Léopold Limayrac. Il serait plus équitable, à mon avis, au lieu de chercher à les accroître et à les multiplier, de les étendre à toutes les matières imposables, particulièrement au capital, qui a joui, jusqu'ici, du privilège de ne supporter aucune charge.

Il serait équitable également de revenir au projet de loi que le Gouvernement avait présenté avec une prévoyance pleine de sagesse, il faut le reconnaître, et qui avait pour objet d'imposer des droits sur les produits étrangers qui viennent impunément sur nos marchés faire concurrence à nos produits agricoles. (Mouvements divers.)

Si l'Assemblée adoptait les propositions qui lui sont présentées, elle aggraverait la situation de la propriété, et, par suite, celle de l'agriculture.

Vous ne pouvez pas avoir oublié, messieurs, que M. le Président de la République a déclaré, dans son discours sur les matières premières, qu'il fallait dans l'intérêt de l'avenir du pays, protéger l'agriculture d'une manière plus efficace qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Vous-mêmes, messieurs, vous avez donné votre assentiment à cette déclaration... (Aux voix! aux voix! — Parlez!) et, en agissant ainsi, vous avez reconnu qu'il fallait accorder des conditions régulières d'existence et un développement normal à cette industrie fondamentale, afin de l'élever au niveau qu'elle occupe en Angleterre, en Belgique et dans d'autres régions de l'Europe.

Pour atteindre ce but, il est indispensable de repousser toute augmentation des charges que supporte la propriété jusqu'au jour où on aura examiné à nouveau les projets d'impôt sur le capital et sur les produits étrangers. C'est parce que je suis convaincu que vous avez à cœur de rester fidèles à vos engagements, que je vous adjure de repousser le projet de loi sur lequel vous êtes appelés à voter. (Approbaton sur un grand nombre de bancs. — Aux voix! aux voix!)

M. le comte Benoist d'Azy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission du budget.

M. le comte Benoist d'Azy. Je demande la parole pour répondre par quelques mots à ce que vient de dire l'honorable M. Limayrac.

Je crois qu'en examinant sérieusement la loi dont vous venez de voter successivement les articles, on ne peut pas sérieusement soutenir qu'elle imposera des charges nouvelles à la propriété et à l'agri-

culture. Les impôts sur lesquels nous allons voter définitivement pèsent tous sur l'ensemble de la nation : chacun de nous en supportera sa part soit comme propriétaire, soit comme négociant, soit comme agriculteur, soit comme commerçant; c'est parfaitement évident. (Oui! oui! — C'est la vérité!)
 Pourriez-vous supposer, messieurs, que votre commission du budget vint vous proposer des impôts injustes et odieux, en ce qu'ils atteindraient indirectement la propriété? Non, vous ne pouvez admettre une telle supposition, et c'est pourquoi j'ai voulu protester contre les dernières paroles qui viennent d'être prononcées. (Très-bien! très-bien!)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.
 (Le projet de loi est mis aux voix et adopté dans son ensemble.)

A la fin de la séance, l'Assemblée a rejeté la prise en considération de la proposition de MM. Salneuve et Antonin Lefèvre-Pontalis, tendant à la nomination d'une commission pour examiner les moyens de libérer promptement le territoire et d'indemniser les Prussiens.

Dans un excellent discours, M. le ministre de l'intérieur a dit que le gouvernement trouvait la nomination d'une commission fort dangereuse, en ce sens qu'elle devrait s'immiscer forcément dans les opérations financières ou dans les négociations politiques qui se préparent tous les jours. L'orateur a démontré en peu de mots les inconvénients d'une souscription publique, qui peut être fatale à un grand emprunt français et européen, et combien il faut être prudent dans une matière aussi délicate, aussi minutieuse que la libération du territoire.

Revue des Journaux

Ordre.

L'heure des situations nettes est venue. Il faut que chacun sache ce qu'il veut et le dise clairement, car l'équivoque nous tue. Si l'on croit qu'il soit possible de fonder un ordre durable sans le concours de la souveraineté nationale, il faut, sans perdre de temps, aller chercher M. le comte de Chambord, qui est la personnification la plus haute, la plus noble, la plus respectable du droit traditionnel. Si l'on pense au contraire que le peuple, librement consulté, est l'arbitre nécessaire entre tous les partis, entre toutes les compétitions, entre toutes les convictions, il faut demander énergiquement que le peuple soit consulté sous la forme la plus rapide, la plus décisive.

France

N'est-il pas inconcevable que M. Gambetta, après avoir accumulé désastre sur désastre, après avoir poussé le pays aux abîmes, et avoir reconnu, *in extremis*, que la lutte était devenue impossible, grâce particulièrement à sa présomptueuse incapacité, vienne aujourd'hui rejeter sur l'Assemblée une responsabilité qui pèse sur lui pour les trois-quarts et qui devrait le condamner au silence, s'il en avait le moindre sentiment?

Journal de Paris

M. Gambetta en a appelé à l'histoire du rappel à l'ordre prononcé par M. Grévy. Il est à

craindre malheureusement que l'histoire, quelque partielle qu'elle soit souvent, ne se montre beaucoup plus sévère pour M. Gambetta que M. le président Grévy. Quel historien se persuadera jamais qu'il fût possible, après la bataille de Mans et après la chute de Paris, de continuer la guerre ?

Le plus vieil ami de M. Thiers, l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire, célèbre les bienfaits dont la République a comblés la France depuis un an. Il semblerait résulter de là que nous sommes en République. Ce n'est pas ce que nous dit M. Thiers. Ce n'est pas ce que nous disent les républicains, qui réclament tous les jours la proclamation de la République. Si elle existait déjà ils n'auraient rien à demander.

Quant aux bienfaits dont parle M. Saint-Hilaire, quels sont-ils ? L'histoire du gouvernement actuel, jusqu'à ce jour, peut se résumer dans trois grands événements : la paix avec la Prusse, l'emprunt de deux milliards et une épouvantable guerre civile.

La guerre civile, parlons-en le moins que nous pourrons. Essayons, s'il se peut, d'effacer de notre mémoire cet abominable souvenir. Mais enfin nous ne pouvons pas oublier qu'on nous a empêchés de faire une monarchie sous prétexte d'éviter la guerre civile. L'a-t-on évitée ? Quelle monarchie nous eût donné quelque chose de mieux en ce genre que l'insurrection du 18 mars ?

La paix avec la Prusse, on ne pouvait pas ne pas la faire, après les désastres de l'empire et ceux de la République. Mais à quelles conditions l'a-t-on conclue ? — On n'en pouvait pas obtenir de meilleures, direz-vous. — En êtes-vous sûrs ? Et puisque vous provoquez vous-même une comparaison entre la monarchie et la république, osez affirmer, la main sur la conscience, que M. Thiers, parlant au nom d'une monarchie au lieu de parler au nom d'un gouvernement détesté de l'Europe, n'aurait pas obtenu quelque adoucissement à ces conditions si dures ! Ah ! vous trouvez le rôle de Washington plus brillant et plus flatteur pour vous que celui de Monck ! C'est possible : mais Monck aurait peut-être sauvé Metz ; et Washington a été obligé de l'abandonner.

L'emprunt a été le grand succès du gouvernement ou plutôt de la France, qui a montré dans cette occasion à quel point ses ressources étaient inépuisables. Mais qui donc avait accumulé tant de richesses dans ce pays ? Ce n'est pas la République, apparemment, qui a été bien heureuse de les trouver pour payer sa rançon. Qui peut douter d'ailleurs qu'une monarchie n'eût emprunté à un taux beaucoup plus favorable et n'eût économisé par conséquent à la France des centaines de millions ?

Quant aux autres bienfaits de la République, nous les cherchons vainement. M. Barthélemy Saint-Hilaire parle de l'économie, de la liberté, de la puissance, de l'ordre. Il plaisante, assurément. — L'économie ! demandez à la commission du budget. — La liberté ! demandez aux journaux supprimés, demandez aux vingt-cinq départements en état de siège, demandez à la commission chargée d'examiner la loi Victor Lefranc. — La puissance ! demandez au cours étrangères, dont pas une n'accorde en ce moment le moindre crédit à nos agents diplomatiques. — L'ordre ! demandez à qui vous voudrez.

Gazette de France.

Les feuilles républicaines attachent une grande importance à la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire. C'est de l'exagération de parti. Si ce document est officiel, nous reconnaissons qu'il est fâcheux ; mais, entendons-nous, fâcheux uniquement pour le président de la République et pour M. Barthélemy Saint-Hilaire ; car il ne peut avoir d'effet sérieux sur notre situation. Ce ne sont pas quelques mots écrits légèrement par l'honorable député de Seine-et-Oise, esprit aimable, mais plus philosophe qu'homme d'Etat, qui pèseront beaucoup dans la balance de nos destinées.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, quand il rédige de ces petits billets, se figure peut-être faire avancer le char de l'Etat du côté du pays de ses rêves ; il se trompe, il fait tout le contraire ; il laisse supposer à beaucoup de gens que l'honorable M. Thiers n'a pas une politique franche et favorise l'escamotage auquel le poussent hautement les républicains, qui ne montrent pas en cette circonstance, il faut le

reconnaître, une grande fierté.

M. Thiers a solennellement engagé sa parole qu'il ne tenterait rien pour favoriser une forme de gouvernement plutôt qu'une autre. Or, en écrivant des lettres comme celles qu'on vient de lire, l'ami de M. Thiers ne voit pas assez qu'il autorise les Français à penser que le chef de l'Etat ne tient pas ses engagements.

Patrie.

Si l'on veut savoir d'où part l'initiative des désordres qui ont eu lieu à Anvers, il faut chercher quels sont ceux qui s'en défendent le plus : ceux-là, qu'on en soit bien persuadé, sont les coupables. Or, une dépêche d'Anvers annonce qu'un placard de l'Internationale, repousse toute participation dans les manifestations. Cela nous rappelle ce vieux procédé des journaux démocratiques, dans la période de temps qui s'est écoulée de 1830 à 1848 : toutes les fois qu'ils recommandaient le calme et la tranquillité à leurs partisans, on était sûr que c'était le signal d'un désordre pour le lendemain.

La République française dénonce un ancien sergent de ville « qui a été pourvu d'un petit emploi dans l'administration de la Ville, » malgré son attachement au gouvernement renversé par les avocats du 4 septembre : elle dénonce encore les chefs de service de cette administration, qu'elle accuse de « complicité ; » elle dénonce la garde républicaine comme « regorgeant de Corses ; » elle dénonce les gardiens de la paix comme « scandalisant chaque jour la population parisienne par des propos hostiles à l'ordre de choses actuel ; » enfin elle accuse certains fonctionnaires « d'égarer sciemment la justice militaire » en faisant arrêter des gens qui ne seraient point affiliés à la Commune.

On voit que lorsqu'il s'agit de dénoncer, les feuilles radicales n'y vont pas de main morte, et que les scrupules ne les embarrassent pas.

Liberté.

Au banquet du 24 février, anniversaire de la révolution de 1848, il s'est dit des choses énormes et des choses anodines ; les vieux, M. Peyrat en tête, assistaient au vingt-troisième anniversaire de ce banquet, n'ayant rien appris, rien oublié.

M. Louis Blanc a adressé au président les compliments d'usage :

« Je remercie du plus profond de mon cœur mon ami et vieux collègue, vieux jacobins comme moi, Peyrat, des paroles qu'il vient de prononcer. »

Jacobin, c'est-à-dire dictateur, proscripteur et clubiste. L'assemblée des jacobins avait pour mission d'envahir la Convention ; et, dans les temps calmes, de citer ses membres à sa barre. Les jacobins ont tué la République.

Le vieil Etienne Arago, ancien directeur du Vaudeville, celui qui distribuait aux insurgés des glorieuses journées de 1830, les fusils hors de service conservés dans les coulisses de son théâtre, a eu, paraît-il, l'insigne honneur de proclamer trois fois la République : en 1830, en 1848 et en 1870. Beaucoup de gens, républicains sincères, qui l'ignorent, en seront profondément affligés. Pourtant M. Etienne Arago affirme que rien n'est plus vrai.

« J'ai, a-t-il dit, eu trois fois l'honneur de proclamer la République sur les marches de l'hôtel de ville : en 1830, 1848 et 1870. » Dont acte.

Aussi ne s'est-on séparé qu'après avoir porté un toast au citoyen Etienne Arago, « l'un des vigoureux champions de cette bataille contre la monarchie dite légitime. »

INFORMATIONS

On nous assure qu'avant de présenter à l'Assemblée nationale le projet de loi Victor Lefranc, le gouvernement a consulté les généraux de l'armée de Paris sur les dispositions de l'armée de Paris, dans l'éventualité d'un mouvement bonapartiste.

La réponse unanime a été que l'armée obéirait à ses chefs hiérarchiques.

(Journal de Paris).

Les papiers de M. Conti ont été examinés, après la levée des scellés qu'on avait apposés sur son appartement à Paris. Rien n'a été découvert dans ces papiers, qui ont été rendus à la famille.

M. de Mornay, député de l'Oise, a adressé la lettre suivante à la Gazette de France :

Paris, 27 février 1872.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous avez cru devoir nommer un de mes ancêtres du Plessis-Mornay, en parlant d'Henri IV dans un de vos derniers numéros, permettez-moi de vous rappeler que c'est à lui, Philippe de Mornay et à son frère aîné Pierre de Mornay, qu'appartient l'insigne honneur d'avoir rapproché Henri III et Henri IV, dans la nuit du 4^{er} avril 1589, à Saumur. Cette union permit à la France de conserver son autonomie menacée par les Espagnols, et lui valut deux siècles de gloire pendant lesquels elle conquiert et garda en Europe la place glorieuse qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

La situation douloureuse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui offre une saisissante analogie avec cette époque troublée de 1589.

Nos frontières perdues, nos finances obérées, nos palais incendiés, la présence de l'étranger foulant le sol de la patrie envahie, et s'appropriant à profiter de nos discordes intérieures, tel est l'affligeant tableau de l'état de la France en 1872.

Peut-elle être sauvée ? Oui (« j'en réponds sur ma vie et sur mon honneur » disait du Plessis-Mornay à Henri III), par un acte semblable à celui de 1589. Cet acte décisif, c'est l'union des deux branches de la maison de Bourbon ; c'est le retour à la tradition monarchique, dont le principe reconstruit et respecté par tous pourra seul donner la force et la stabilité nécessaires à nos institutions constitutionnelles consenties par le roi, d'accord avec le vœu du pays exprimé par ses mandataires.

Voilà ce qu'il faut à la France, ce qu'elle attend avec confiance du dévouement de tous ses princes, et ce qu'elle a le droit d'exiger du patriotisme de tous ses enfants.

Recevez, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Marquis de MORNAY,
député de l'Oise.

Choses et autres.

Sous ce titre : *Choses et autres*, nous commençons aujourd'hui la publication d'une série de pensées destinées à être réunies en volume par l'auteur, M. Léon Valéry, de Lalbenque, qui veut bien nous en donner la primeur.

Si la proposition de Descartes : *Je pense, donc je suis*, est vraie, pourquoi si peu ont-ils le droit de dire : *Je suis, donc je pense* ?

Ce n'est ni une faiblesse ni une aussi grande contradiction qu'on le dit, que de finir en chrétien, quand on a vécu en esprit fort. Après avoir cherché vainement à pénétrer par l'étude ce que l'éternité seule peut nous révéler, y a-t-il donc tant de honte et d'inconséquence à nous incliner devant la tradition, et à confesser ainsi devant la mort que la vie ne nous a rien appris ?

Un peuple qui, dans la crainte d'en abuser, renonce à une partie de ses libertés, ne fait qu'user de son droit. Lui contester ce droit, serait attenter à sa souveraineté. Mais je comparerais volontiers ce peuple sage à l'explorateur des hautes montagnes qui, parvenu au bord d'un abîme, se ferait attacher par un guide sûr et expérimenté, pour ne pas céder au vertige qui le pousse vers le précipice.

Consolons-nous de n'être pas riches, en pensant que, dans l'opulence, nous aurions été peut-être avares ou prodigues. Par la médiocrité, on échappe à ces deux vices ; et, si nous sommes privés de faire beaucoup de bien, il nous en reste du moins le regret, qui déjà est un mérite, et les bonnes intentions, qui ne nous coûtent rien.

On a dit de certains peuples qu'ils sont, à l'égard de leurs institutions, ce que les enfants mutins sont à l'égard de leurs jouets, dont ils se fatiguent vite, pour les remplacer. La comparaison n'est pas juste : en ce que les enfants gâtés ne brisent que les jouets payés par grand-maman, et que nous payons de nos deniers nos gouvernements et nos caprices.

Les lois de la perspective ne sont vraies que ren-

versées, vis-à-vis des hommes célèbres : plus on s'en approche, plus ils paraissent petits.

Volusien affirme avec jactance qu'il est inébranlable dans ses opinions politiques, qui n'ont jamais changé. Mais, alors, quelle différence y a-t-il entre lui et ceux dont il dit avec dédain : *qu'ils n'ont jamais rien oublié ni rien appris* ?

Léon VALÉRY.

(A continuer.)

Il y avait autrefois dans la « vieille ville de Rodez » un avocat trop jeune pour avoir connu Fualdès, mais auquel la pureté de ses principes démocratiques assurait une clientèle aussi nombreuse que peu lucrative. Il s'appelait M. Oustry, ou plutôt le citoyen Oustry. Au 4 septembre, le gouvernement de la Défense nationale n'eut rien de plus pressé que de faire du citoyen Oustry un préfet et de lui confier les destinées républicaines du département de l'Aveyron. Il ne pouvait faire plus pour la démocratie de l'endroit, et il ne pouvait faire moins pour un serviteur fidèle de la cause démocratique.

M. Oustry est de la taille de M. Thiers et il a les épaules de M. Gambetta : avec cela on porte un monde. Il porta le fardeau préfectoral le plus légèrement du monde ; toute la démagogie du département se sentit à l'aise quand elle pensa que M. Oustry couchait à la préfecture dans le lit de M. Nau de Beauregard. Tous les clients de l'avocat devinrent les amis du préfet, clientèle un peu mélangée, où les souvenirs de la police correctionnelle gâtaient quelquefois les souvenirs de la confraternité politique.

Dès que les affaires politiques s'éclaircissent un peu, la lumière montra que M. Oustry ne pouvait rester préfet là où il avait passé sa vie.

Quand la démocratie carcassonnaise vit arriver M. Oustry, elle éprouva une satisfaction sans mélanges : elle se sentit soutenue, autorisée, défendue. Les conservateurs n'avaient qu'à bien se tenir : on leur montrerait de quoi était capable contre eux l'âme vraiment républicaine d'un préfet du 4 septembre. M. Oustry le montra si bien que de Carcassonne à Castelnaudary il n'y eut bientôt qu'un cri ou plutôt que deux cris : cri d'effroi des conservateurs, cri de triomphe des radicaux.

Le ministère comprit que M. Oustry n'était pas possible plus à Carcassonne qu'à Rodez. La Corrèze est un bon département. Sous l'Empire, M. Péchin, qui n'était pas un aigle, y menait les choses à la satisfaction du gouvernement. Les têtes y sont moins chaudes que dans l'Aveyron et dans l'Aude. Il y a aux environs de Tulle et de Brives un certain nombre de braves gens qui, quand les préfets de l'Empire leur conseillaient, votaient pour M. Mathieu contre M. de Jouvenel. Voilà des gens faciles à conduire, et M. Oustry les pourrait diriger dans les sentiers aimés par M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Oustry fut nommé préfet de la Corrèze. Tolle ne dit rien, mais les députés de la Corrèze jetèrent de hauts cris : ils déclarèrent à M. Casimir Périer, puis à M. Victor Lefranc qu'ils ne voulaient pas entendre parler de M. Oustry. Sur ces entrefaites, M. Oustry arriva lui-même, se plaignit d'être méconnu, réclama contre une disgrâce injuste, et déclara qu'il ne voulait servir la République dans une préfecture de troisième classe. Il se sentait dans le cœur un dévouement de première classe.

Depuis un mois, M. Oustry erre comme une âme en peine ; il va de l'Assemblée au ministère de l'intérieur, plaintif, son dévouement sur les bras, et tout à fait digne de pitié.

Vous verrez que M. Oustry retournera à Rodez, où il restera jusqu'à la première révolution.

(Français).

Chronique locale

et méridionale.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. AMILHAU, conseiller à la cour d'Agen.

Audience du 28 février

AFFAIRE JEAN ET DENIS MIQUEL. — ASSASSINAT.

L'audition des témoins a commencé dès le 27 au soir.

M. Roques, maire et notaire de Laburgade a longuement déposé. Il ne croit pas à un crime.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DES USINES A GAZ RÉUNIES

Au capital de HUIT MILLIONS de francs Qui sera élevé successivement jusqu'à VINGT-CINQ MILLIONS

Constituée le 30 juillet 1863, par devant M^r LINDET et son collègue, notaires à Paris.

ADMINISTRATION ET SIÈGE SOCIAL A PARIS, 53, rue Vivienne.

ÉMISSION DE 24,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Emises à 223 francs. Rapportant 15 fr. par an, payables en deux coupons de 7 fr. 50

EXPOSÉ

En présence du développement considérable des affaires de la Société des USINES A GAZ RÉUNIES il est devenu nécessaire d'augmenter les ressources dont la Société dispose.

Pour obtenir ce résultat la Société fait l'émission d'une nouvelle série de 24,000 Obligations.

Ce nouveau Capital sera employé intégralement à l'acquisition ou la construction de QUATORZE NOUVELLES USINES A GAZ, lesquelles ajoutées à celles qui sont déjà la propriété de la Société, formeront un nombre total de Trente-sept Usines à Gaz.

La durée des privilèges et concessions des Usines de la Société est en moyenne de plus de quarante années.

A ce jour, la Société des Usines à Gaz réunies est propriétaire des USINES, CONCESSIONS et PRIVILÈGES de l'Éclairage au Gaz dans les Villes suivantes :

- 1° Evreux (Eure). 12° St-Yrieix (Hte-V.). 2° Nonancourt, id. 13° Tortona (Italie). 3° Les Andelys, id. 14° Biella id. 4° Armentières (Nord). 15° Savigliano, id. 5° Houplines, id. 16° San Remo, id. 6° Estaires, id. 17° Cernay (Haut-Rhin). 7° Morez, (Jura). 18° Argenton (Indre). 8° St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.). 19° La Flèche (Sarthe). 9° Meaux (Seine-et-M.). 20° Thisy (Rhône). 10° Cholet (Maine-et-L.). 21° Bédarieux (Hérault). 11° Romilly (Aude). 22° Uzès (Gard). 23° Philippeville (Algérie).

VALEUR DES USINES

Les Usines appartenant à la Société, et celles qui vont être acquises ou construites par elle, représenteront une valeur totale de Dix-huit millions de francs.

REVENU DES USINES

Toutes les usines de la Société seront affermées pour une somme annuelle de dix-huit cent mille francs (minimum), dix pour cent de la valeur des usines.

Ce produit sera assuré à la Société par des contrats de fermage qui ne pourront, dans aucun cas, donner des résultats inférieurs; ces contrats devront, au contraire, dans quelques années réaliser des bénéfices plus considérables pour la Société, la vente du gaz allant toujours en augmentant dans chaque usine, et le prix du fermage étant basé sur l'importance de la vente du gaz.

PAYEMENT DES INTÉRÊTS

ET AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS

Le service des intérêts et l'amortissement des obligations émises ne nécessiteront qu'une somme annuelle de Huit cent quarante mille francs; pour y satisfaire, la Société aura à sa disposition le produit des fermages, devant s'élever, au minimum, à Dix-huit cent mille francs.

HYPOTHÈQUES GARANTISSANT LES OBLIGATIONS

ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ

Des hypothèques spéciales collectives seront consenties au profit des obligataires sur les usines de la Société, lesquelles représenteront toujours une valeur au moins double de celle des obligations émises.

SOUSCRIPTION

24,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Ces Obligations sont émises aux prix de 223 francs, remboursables à 300 francs en quarante années. Elles ont droit à un intérêt annuel de 15 francs, payables au siège social, en 2 coupons de 7 f. 50 centimes, le 15 janvier et le 15 juillet.

La jouissance commencera à partir du 15 janvier 1872.

ON VERSE

Table with 2 columns: Description of payment terms and Amount in francs. Includes rows for 50 fr., 75 fr., 100 fr., and 223 fr.

Tout souscripteur voulant se libérer par anticipation a droit à une bonification de 3 fr. par titre.

Les ACTIONS et OBLIGATIONS de la SOCIÉTÉ des USINES A GAZ RÉUNIES sont admises à la cote officielle aux Bourses de Paris, Lyon et Marseille.

La Souscription est ouverte du Lundi 26 février au Samedi, 2 mars :

A Paris : Chez MM. GAUTIER et C^e, 53, rue Vivienne, au Siège de la Société des Usines à Gaz réunies.

Dans les départements : Chez tous les banquiers Correspondants de la Société.

Adresser le montant des souscriptions, par lettres chargées, à l'adresse de MM. Gautier et C^e, 53 rue Vivienne, à Paris.

Nous recommandons d'une manière spéciale la PATE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine.

Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1513 - 24 Février 1872.

Texte: - Revue politique de la semaine. - Courrier de Paris. - L'instruction primaire: une école primaire dans le haut Jura. - Chronique parlementaire. - Événements d'Algérie: entrée de la colonne expéditionnaire de Lammerz à Ghardaïa (Mzab). - Le rachat du territoire. - Gazette du Palais. - Buenos-Ayres et la Confédération argentine. - Paris pittoresque: les petits secrets du luxe. - MM. Vaudoyer et Duban, architectes.

Gravures: L'instruction primaire: enfants se rendant à l'école, dans le haut Jura. - Une école primaire dans le haut Jura; la classe. - Événements d'Algérie: entrée de la colonne expéditionnaire de Lammerz à Ghardaïa (Mzab), le 24 janvier 1872. - Le comte de Paris. - La comtesse de Paris. - L'admiral dirigé de M. Dupuy de Lôme: la nacelle. - La Plata: la Carneada. - Un Corral, parc à bestiaux, aux environs de Buenos-Ayres. - M. Vaudoyer. - M. Duban. - Échecs. - Rébus.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. - Service d'hiver.

Table titled 'DE CAHORS A LIBOS' showing train schedules and fares for various destinations like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Table titled 'Prix des places' showing fares for different classes (1st, 2nd, 3rd) for destinations like Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, etc.

Table titled 'DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA' showing train schedules and fares for Cahors, Agen, Montauban, etc.

Table titled 'DE CAHORS A PARIS' showing train schedules and fares for Cahors, Périgueux, Limoges, Orléans, Paris, etc.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. - Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie. Moirage et impression de toutes soiries. Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises. Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc. Ouverture du Magasin, le 10 Mars prochain, rue Portail-au-Vent, maison Burgalières. Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. - Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS

Par suite de la vente de la fonderie de St-Georges (Cahors), la clientèle de cette usine est prié d'adresser ses demandes à M. Jullia, fondeur, qui en est l'acquéreur et qui joint ce fonds à son usine de fonderie, faubourg Cabessut.

Il mettra tous les soins à satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

FLEURS ARTIFICIELLES

M^{lle} MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1° Une MAISON, sise à Cahors, Boulevard Nord (Maison Drost).

2° Une MAISON, sise à Cahors, rue Fondne, derrière celle indiquée ci-dessus.

3° Une VIGNE, avec maison d'habitation et fontaine d'eau vive, sise au haut de la côte de Regourd, dans une situation des plus agréables.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M^e Lagarrigue, notaire, ou à M^e Delbreil, avoué.

A VENDRE

Pour cause de maladie

FOND DE QUINCAILLERIE

très bien assorti.

S'adresser à M. Soulacroix, rue de la Liberté, qui en est le propriétaire.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.